Français et Parisien d'élection, avait l'ironie d'un Voltaire, la sensibilité d'un Musset, mais d'un Musset qui pense profondément et va au fond de sa souffrance.

Le conférencier nous a fait aimer, à l'aide d'habiles traductions, la poésie de Henri Heine faite de la grâce mélancolique des « Burgs » et des légendes du Rhin. La « Muse de Nadaud » a su gré, à M. Kahn, de l'avoir fait vivre en contact, avec une œuvre aussi harmonieuse et aussi profondément humaine; elle l'a applaudi chaleureusement, comme il convenait.

Les cours d'enseignement supérieur pour dames et jeunes filles

Lundi, à 9 h. 30, a eu lieu, à la « Maison des Familles », rue de Lille, la cinquième conférence inscrite au programme des cours d'enseignement supérieur pour dames et jeunes filles.

M. le chanoine Delplanque, professeur à la Faculté des Lettres, a achevé de traiter son sujet : « Avant et après la Renaissance; l'Esprit de la Littérature française de Villon à Ronsard et de Ronsard à Chateaubriand ».

Il a défini l'Humanisme et les Humanités dont on parle aujourd'hui plus que jamais. Les Humanités, les Lettres humaines, humaniores litterae, qui rendent l'homme plus homme, sont de tous les temps. L'Humanisme a été surtout d'un temps. Ce mot a été inventé il n'y a pas bien longtemps, puisqu'il manque encore dans le dictionnaire de Littré, même au supplément. Il a été inventé pour signifier la culture ardente, passionnée, parfois exclusive, des langues et littératures anciennes, propres aux savants et lettrés, surtout du seizième siècle. Dans la renaissance des lettres françaises, et, en particulier de la poésie française, Ronsard, du Bellay, La Pléiade ont eu leur belle part, la plus belle part, celle d'instigateurs, d'initiateurs et d'auteurs de génie. Le conférencier le démontre par une étude historique approfondie de l'époque et des hommes. Il analyse et explique quelques-unes des œuvres capitales, en montrant ce qu'il y avait de hautement intéressant, original, de neuf, dans l'idée, dans la composition, dans l'expression. Il dit d'ailleurs ce qu'il y eut d'excessif dans une imitation qui allait jusqu'au mépris du Moyen-Age et de la tradition purement française, et combien était dangereux pour l'art le précepte ou conseil de Joachim du Bellay : « Qu'il n'y ait vers ou n'apparaisse quelque vestige de rare et antique érudition », et combien La Fontaine avait raison de dire :

Je ne prends que l'idée et les tours et les lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
Si, d'ailleurs, quelque endroit plein chez eux d'excellence
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

Ces poètes, ces écrivains, nés chrétiens et Français, se sont fait une âme latine et grecque, une âme païenne. Si Boileau et Racine et tout le dix-septième classique, issu de la Pléiade, formé d'après sa méthode et ses exemples, s'étaient affranchis plus résolument de l'antiquité, s'ils avaient fait complètement ce que La Fontaine suggérait dans cette « Epitre à Huet », s'ils avaient préféré les sujets pris de notre histoire et de notre religion aux sujets pris de l'histoire, des légendes, des religions antiques, Clotilde, ou Blanche de Castille, ou Jeanne d'Arc, à Andromaque, à Phèdre, à Iphigénie, Clovis ou Charlemagne, ou saint Louis, ou du Guesclin, à Pyrrhus, à Oreste, à Hippolyte, à Agamemnon, c'eût été la perfection. Contentons-nous de ce qui fut, en rêvant de ce qui aurait pu être. Ces novateurs du seizième siècle ont fondé la littérature classique qui a eu son temps, mais qui est de tous les temps, celle à laquelle on revient toujours quand les autres ont passé de mode.

Les fêtes sportives de l'Amitié franco-belge

LA FETE DE TIR (6 mai au 17 juin 1922)

Le programme complexe du concours de tir se trouve maintenant homologué par la Fédération, le « Tir National » et les sociétés sœurs, concourant à son élaboration. Il comprendra quatre parties bien distinctes :

1. Le concours fédéral, avec ses catégories fixes à 50 et à 12 mètres, réservées aux tireurs français et belges, seniors, juniors, pupilles et dames. Prix individuels et de délégations;
2. Le concours interallié du T.N.D.R., doté de deux catégories renouvelables et d'une fixe à 200 mètres, de deux catégories renouvelables à 12 mètres;
3. Le concours de l'Union des Sociétés de Tir de Roubaix-Tourcoing, ouvert exceptionnellement à tous tireurs français et belges. Une série fixe à 12 mètres à la carabine scolaire, avec la même réglementation et les quatre échelons du concours fédéral;
4. Le concours militaire, qui, à 200 mètres, doit mettre aux prises nos délégations du 1er corps d'armée, avec celles des régiments belges.

Organisation technique

Les diverses postes de l'organisation technique, assez ardue de ce quadruple concours, seront assurés comme suit :

Direction générale : M. Henri Vandaele; adjoint, M. Charles Tonnel.

Tirs à 200 mètres : Chef des services, M. L. Savories; adjoints, MM. J. Bonte, Oscar Briffaut, Liermann, Floris Salembier.

Tirs à 50 mètres : Chef des services, M. Louis Gérin; adjoints, MM. Léon Bottel, Charles Huret, André Verdier.

Tirs à 12 mètres : Chef des services, M. Pierre Dutrieux; adjoints, MM. Maurice Bottel, Georges Lejeune, Léon Waelès.

Délégué officiel auprès des sociétés parisiennes, Léon Wauquier ; des sociétés de Picardie, Eugène Lignier; des sociétés d'Artois, docteur Bridoux; des sociétés du littoral, Jules Cabaret; des sociétés du Hainaut français, Paul Desart; des sociétés lorraines, Louis Gérin; des sociétés belges, Georges Huddens, Alphonse Loentjens, Charles Witter.

Les funérailles des morts glorieux

C'est aujourd'hui, mardi, que seront célébrées, à 14 h. 30, en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles de MM. Lucien Vial, victime civile, rue de l'Ouest, 53., élève du Collège Notre-Dame-des-Victoires, et Félix Housiaux, victime civile, 40, rue Galvani.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire à 14 heures.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE.— Le jeudi 21 décembre, à 20 h. 30, les membres de la Société de Géographie auront la bonne fortune d'entendre traiter un sujet tout d'actualité «Constantinople et les détroits » par M. l'abbé Leman que le public roubaisien a déjà pu apprécier comme conférencier très compétent. L'érudit professeur de l'Université libre de Lille est bien documenté sur la question; il ne manquera pas d'intéresser vivement l'auditoire. Cette causerie qui sera donnée comme de coutume, dans l'amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, sera agrémentée de projections.

La partie de la salle garnie de fauteuils est uniquement réservée aux membres de la société qui auront à exhiber leur lettre d'invitation.

LE BANQUET DE LA SOCIETE COLOMBOPHILE « LE PIGEON BLANC ». — C'était fête, dimanche après-midi, au local de la société colombophile « Le Pigeon Blanc », chez M. Bourgois, rue de l'Epeule, 86, où les membres de cette importante société étaient réunis pour leur banquet annuel.

La fête était présidée par M. Fernand Duhot, président, ayant à ses côtés MM. Edouard Roussel, Fernand Debuigne, président et vice-président d'honneur: Henri Duhamel, président adjoint; V. Beaumont, secrétaire; Eugène Lepercq, président de la Fanfare Cycliste, et notre collaborateur.

Au champagne, M. Fernand Duhot a, en termes des plus élogieux, adressé au nom de la société ses plus vifs remerciements à MM. Edouard Roussel et Fernand Debuigne, pour le concours si précieux qu'ils ne cessent d'apporter pour la prospérité de la société.

L'aimable président a ensuite remercié tous ses collaborateurs, les invités et le représentant du « Journal de Roubaix ».

Aux applaudissements de tous les convives M. Fernand Duhot a remis de magnifiques fleurs et des souvenirs à MM. Roussel, Debuigne et Beaumont. Tour à tour ont pris la parole, MM. Roussel, Debuigne, Lepercq, Beaumont, etc...

La remise des prix et diplômes a ensuite été faite aux lauréats. La soirée s'est terminée par des chants.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYE » a eu lieu dimanche, à 10 h. 30, au siège, 8, rue du Grand-Chemin, sous la présidence de M. Edouard Duquenne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, entouré de M. Ch. Deboosère, président actif, et des membres du Conseil d'administration.

En ouvrant la séance, M. le président remercie les membres présents de leur empressement, et donne la parole à M. Bouvry, secrétaire, pour la lecture du rapport moral, qui spécifie que la société a eu la satisfaction de ne constater aucun décès au cours de l'année. Le rapport constate aussi la reconstitution heureuse de l'Union Départementale Mutualiste, de laquelle M. E. Duquenne est commissaire général. Un appel est également adressé en faveur de la Mutualité maternelle, qui rend de signalés services aux mères.

On admet ensuite 20 nouveaux sociétaires.

M. Tiberghien, trésorier, expose la situation financière, qui suit une marche prospère et accuse un avoir de 20.032 fr. 00.

M. Edouard Duquenne, dans une intéressante causerie met en lumière les bienfaits de la mutualité. Concernant certaines modifications à apporter aux statuts, relativement aux cotisations, et avec le souci et le vif intérêt qu'il porte aux œuvres mutualistes, M. Duquenne explique que pour assurer une somme de 1.000 fr. au décès et une somme mensuelle de 100 fr. en cas de chômage involontaire, il est nécessaire de porter la cotisation de 1 fr. 30 à 1 fr. 50 par mois.

Après quelques observations, émises par plusieurs sociétaires, l'assemblée adopte la proposition de M. Duquenne, qui donne ensuite d'intéressants renseignements sur les futures habitations mutualistes à bon marché qui, il l'espère, pourront être envisagées en 1923.

M. Duquenne parle encore des lois sociales et préconise l'utilité pour les employés, d'être affiliés à la Caisse des Retraites ouvrières et paysannes.

On procède ensuite à l'élection d'un vice-président et de trois administrateurs: M. Nestor Petit est élu vice-président et MM. J. Gœthals, Ch. Lamère et L. Longuespée, sont réélus administrateurs.

LES EMPLOYES ET LA LOI DE HUIT HEURES. — Une réunion du Syndicat des Employés et des Voyageurs et Représentants de Commerce de Roubaix-Tourcoing, a eu lieu dimanche, à 10 heures, 8, rue du Grand-Chemin, sous la présidence de M. Willot, président du Syndicat des Employés, et de M. Dauphiné, président des Voyageurs de Commerce.

Aprs les souhaits de bienvenue, adressés aux invités et à l'assemblée, M. Willot, donne la parole à M. Robert, inspecteur du Travail.

Dans une causerie très documentée, M. Robert, expose avec clarté, les différents décrets parus relativement à l'application de la loi de 8 heures. Ces renseignements ont été favorablement accueillis par l'assemblée.

M. URBAIN VANMULLEN, CHEF DE LA « FRANÇAISE », REÇOIT LA DECORATION « PRO ECCLESIA ET PONTIFICE ». — En attendant que la société de gymnastique « La Française » puisse fêter solennellement son chef estimé, l'Union des Sociétés sportives catholiques de Roubaix a tenu à manifester sa sympathie à l'égard de M. Urbain Vanmullen, qui vient de recevoir du Souverain Pontife, la décoration « Pro Ecclesia et Pontifice ».

Moniteur autorisé et gymnaste distingué, M. Urbain Vanmullen fonda t, en 1902, la Société « Saint-Paul », malheureusement dissoute. Il devint ensuite chef de « La Française ».

Dans une petite fête intime, ses collègues et amis lui ont chaleureusement prouvé combien sont grandes l'estime et la reconnaissance qu'ils sont heureux de pouvoir lui témoigner. Réunis dans un punch amical, dans une des salles de la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir, ils ont vivement félicité ce vétéran des sociétés de gymnastique. M. Pierre Verspieren, président de l'Union des Sociétés sportives catholiques de Roubaix, qui présidait à cette manifestation, après avoir salué la mémoire de M. Thiebaut, tombé au champ d'honneur, et prié Mme Thiebaut, sa veuve, de vouloir bien agréer l'expression des sentiments de profond respect de l'assistance, félicite cordialement M. Urbain Vanmullen de la distinction qui vient de lui être accordée, distinction si bien méritée par de bons et loyaux efforts.

M. Vanmullen, dit-il, s'est dépensé sans compter, pour la cause catholique sur un terrain qui, tout spécial qu'il puisse paraître, permet cependant de bien servir Dieu. Et, d'autre part, n'est-ce pas aussi servir la Patrie que préparer les jeunes à devenir de braves soldats, de bons citoyens.

En épinglant sur la poitrine de M. Vanmullen la décoration « Pro Ecclesia et Pontifice », M. Verspieren lui donne l'accolade. Un vivat est ensuite chanté en son honneur.

MM. Thiebaut, président de « La Française », Louis Tiberghien, ancien vice-président de l'Union des Sociétés sportives catholiques de Roubaix, et l'abbé Gambard, présentent tour à tour à M. Vanmullen l'hommage de leur sympathie et de leur admiration.

Un petit concert termina joyeusement cette belle soirée.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Afin de permettre le règlement des comptes et l'arrêt des écritures de fin d'année, il n'y aura plus de séances d'opérations à dater de demain mercredi 20 décembre, jusqu'au mardi 2 janvier. Les déposants qui prévoient des besoins, en fin d'année, sont instamment priés de prendre leurs mesures, en temps utile, pour se présenter avant cette date.

A LA SURETE. — **Manifestation de sympathie en l'honneur de M. Desmettre.** — Le service de la Sûreté, au complet, secrétaires, inspecteur, sous-inspecteur, brigadiers et agents, a été présenté, ce matin, à neuf heures, dans ses bureaux, à M. Desmettre, commissaire chef de la Sûreté, par M. Delchambre, qui adressa ses félicitations à M. Desmettre.

Votre personnel, Monsieur le commissaire, dit-il, ne croit pas se départir de toute la déférence qu'il vous doit, en se permettant, par mon intermédiaire, de vous dire combien il a ressenti de joie et de plaisir en apprenant votre élévation à la classe exceptionnelle de votre emploi.

Ce faisant, le Gouvernement de la République a voulu récompenser le fonctionnaire qui n'a jamais failli au devoir et a toujours servi avec sincérité la République et la justice.

Tous nous connaissons les sentiments que vous professez à notre égard. Nous connaissons aussi avec quel dévouement vous remplissez vos ingrates et délicates fonctions et nous savons en quelle estime on vous tient en haut lieu.

Comme cette nouvelle nous a été révélée subitement, nous ne saurions, en un long discours, reproduire les paroles de sympathie et de satisfaction que nous avons déjà entendu prononcer à l'occasion de votre nomination. Elles nous ont partout laissé l'impression qu'elle était justement méritée.

M. Soufflet, inspecteur, a ensuite offert un cadeau à M. Desmettre, qui a vivement remercié son personnel de cette marque de sympathie.

LES FETES DE LA NOEL ET DU NOUVEL AN. — La Préfecture du Nord autorise les établissements publics à rester ouverts jusque deux heures du matin :

1° Durant les fêtes de la Noël : les nuits des 23 au 24, 24 au 25, 25 au 26 et 26 au 27 décembre 1922;

2° Durant les fêtes du Nouvel An : les nuits des 30 au 31 décembre, 31 décembre au 1er janvier, 1er au 2, et 2 au 3 janvier 1923.

Par la même occasion, l'Administration municipale accorde à tous les débitants de boissons la tolérance, pendant les dits jours, de jouer de la musique et de laisser danser dans leur établissement jusqu'à l'heure réglementaire.

A LA MEMOIRE DE JULES GUESDE. — **Réunion du Comité du monument.** — Nous avons dit que la municipalité de Roubaix avait décidé d'ériger un monument à la mémoire de Jules Guesde, ancien député de Roubaix.

La mairie nous fait une communication au sujet d'une réunion, tenue mercredi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Briffaut, maire de Wattrelos, vice-président, et au cours de laquelle il fut décidé de lancer un appel à toutes les municipalités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'à un grand nombre de municipalités ouvrières de France.

COMITE D'ORGANISATION DE LA XXVe FETE REGIONALE DE TIR EN 1923. — Voici la composition du Comité technique d'organisation de la fête de tir en 1923, donnée par le « Tir National de Roubaix », avec le concours des autres sociétés locales de tir, tant pour le concours fédéral, aux distances de 50 et de 12 mètres, que pour le concours à toutes distances du « Tir National » :

Direction générale : M. Henri Vandaele ; adjoint, M. Charles Tonnel. — Chef des services à 200 mètres : M. Léon Savories; adjoints, MM. Jules Bonte, Oscar Briffaut, Liermann, Floris Salembier. — Chef des services à 50 mètres : M. Louis Gerin; adjoints, MM. Léon Bottel, Charles Huret, André Verdier. — Chef des services à 12 mètres : M. Pierre Dutrieux; adjoints, MM. Maurice Bittel, Georges Lejeune, Léon Waeles. — Catégories des dames: directrice, Mme P. Dutrieux; adjointe, Mme Commen. — Classement : Directeur, M. Louis Salembier; adjoints, MM. Fernand Lagache, Camille Longuet. — Secrétaire général, M. Ernest Dancette; secrétaires adjoints, MM. Commen, Georges Masurel, Joseph Piat; trésorier, M. Léonce Delomel; trésorier-adjoint, M. Léon Waeles; délégués officiels du Comité auprès des sociétés parisiennes, MM. Léon Wauquier; des sociétés belges, MM. Georges Haddens, Alphonse Loontjens, C. Witter; des sociétés de Picardie, M. Eugène Lignier; des sociétés d'Artois, M. le docteur Bridoux; des sociétés du littoral, M. Julien Cabaret; des sociétés du Hainaut français, M. Paul Deasart; des sociétés lorraines, M. Louis Gerin.

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DES 9 ET 10 OCTOBRE 1914. — Une réunion générale aura lieu au siège de l'Association, salle Dupire, 63, rue de Lannoy, le mercredi 20, à 18 h. 30. Les membres qui n'ont pas encore retiré leur formulaire pour l'obtention de la médaille des Victimes de l'Invasion, sont priés de se presser. Après le 1er janvier, l'Association ne pourra plus s'en occuper.

A L'ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Dans sa dernière assemblée générale, cette société a renouvelé comme suit son Comité pour 1923 : Président d'honneur, MM. A. Delbergue; président, J. Surantin; vice-président, E. Debruyne, trésorier, F. Hermas; secrétaire, G. Evely; doyen d'âge, G. Fauvarque; commissaires, H. Deibergue, A. Stock, C. Veldemans, L. Decottignies, J. Halfmartin.

Il est adressé un chaleureux appel aux chanteurs désirant renforcer les rangs de la société. Les répétitions ont lieu au siège, tous les mercredis, à 20 h. 30.

FEDERATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE DE ROUBAIX ET DE SES CANTONS. — Nous rappelons que c'est ce soir, mardi 19, à 20 h. 15, qu'aura lieu, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, le Congrès dont nous avons donné hier le programme.

Il sera présidé par M. Pierre Dhellemmes, avocat au barreau de Lille.

EXPOSITION DE TABLEAUX.— Aujourd'hui mardi, dernier jour de l'Exposition des tableaux de maîtres que présente la **Galerie Lambert**, au Grand Hôtel de Roubaix. 30375d

LA RUE DE LA BANQUE INTERDITE AUX VEHICULES. — Le maire de Roubaix vient de prendre un arrêté interdisant la circulation de tous les véhicules à traction animale ou mécanique, dans la partie de la rue de la Banque qui n'est pas à l'alignement et située vers la rue du Fort. Des bornes seront placées aux points extrêmes du passage interdit aux véhicules.

AMIS DE L'EPEULE. — L'assemblée générale des affiliés aux « Amis de l'Epeule » aura lieu aujourd'hui 19, à19 h., à l'école de la rue Brézin. Tous les habitants de l'Epeule non affiliés, y sont cordialement invités.

CHORALE « JEANNE D'ARC ». — Les membres de la Chorale « Jeanne d'Arc » sont invités à assister, mercredi 20, à 8 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, aux funérailles de M. Henri Duriez, père de M. Charles Duriez, membre de la Commission.

HALLE FLIPO. — Beurre, 13.50; extra, 15 fr. Café extra, 9.50 et 9.80. Fromages : Hollande gras, 7.50; très bon goût, 10 fr. Roquefort véritable, 10 fr. Gruyère, 8 fr.; extra, 10 fr. Jambons cuits, 10 et 12 fr.; extra, 16 fr. Grand choix de très bons Biscuits, 6 et 8 fr. Voir autres prix.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Au cours de l'assemblée générale annuelle, à laquelle bien peu de sociétaires, excusés d'ailleurs, manquaient, le dévoué président, M. Hennebelle, passa en revue les faits saillants de l'année et envisagea pour l'année prochaine, différentes sorties appelées à obtenir un vif succès. Il fut ensuite procédé au renouvellement d'une partie de la commission, six commissaires sortants sont réélus; deux nouveaux commissaires, MM. A. Lemarre et A. Pauchet sont désignés par les suffrages de leurs amis.

Une brillante tombola, dont les nombreux lots provenaient de dons et subsides d'amis dévoués de la Cœcilia, permit à chaque sociétaire d'apporter à son domicile, l'objet de ménage toujours bien accueilli des épouses et mamans, et, comme il est de tradition, la soirée se termina par des chansons et des reprises de chœurs.

Réunie jeudi en son local, la Commission a formé son bureau pour l'année 1923, comme suit:

Président d'honneur, M. Félix Vanoutryve; président, M. B. Hennebelle; vice-présidents, MM. Joseph Dhont et Louis Delannoy; secrétaire général, M. Oscar Delvarre; trésorier, M. Rémy Vanachaemelhout; archiviste-bibliothécaire, M. Alphonse Lepers; porte-Drapeau, M. Emile Bapaume; commissaires: MM. Gustave Vanhoutte, Arthur Liagre, Kléber Dahaene, Cyrille Lepers, Francis Versavel, Pierre Carrette, Emile Vercoutère, Jules Vandenhaute, Albert Lemarre, Arthur Pauchet.

CALENDRIER GRATIS est donné par la CHICOREE PASTEUR. Ménagères réclamez-le à votre épicier. 96829

UN PENSIONNAIRE DE L'HOSPICE TOMBE ACCIDENTELLEMENT A L'EAU ET SE NOIE. — Lundi, vers 11 h. 30, on a retiré du canal, à proximité du pont de la rue Ampère, le corps d'un vieillard, pensionnaire de l'Hospice, M. Louis Vandembulke, âgé de 84 ans.

M. Vandembulke avait l'habitude d'aller, chaque jour, visiter la tombe de sa femme. Lundi matin, après cette visite, il suivit la rue Ampère et s'approcha de plusieurs gamins qui jouaient sur la berge du canal, lorsqu'on le vit soudain tomber dans l'eau. Des passants s'empressèrent de lui porter secours, mais lorsqu'on le retira, il avait cessé de vivre. Depuis quelque temps, M. Vandembulke était en proie à des éblouissements. On croit que c'est à la suite d'un malaise qu'il tomba dans le canal.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôpital de la Fraternité.

Café Belle Vue, Restaurant, 10 r. Neuve. 99752

UNE INQUIETANTE DISPARITION. — M. le commissaire de police du 3e arrondissement a été avisé que M. Charles-Louis Dupret, né à Pottes (Belgique), le 24 octobre 1863, et demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 22, a disparu de son domicile depuis le 29 novembre dernier. Aucun des membres de sa famille n'a été prévenu de son départ, et on ignore où il s'est rendu. Des recherches seront effectuées.

CHARBONS : René Roger, 167, rue de Tourcoing, Roubaix : Anthracites anglais, belge. — Anthracite pr gazogène. Criblé de Bruay. Buches. Bois coupé. Livraison imméd. Tél. 1206. 97115

EXPLOIT DE MALFAITEURS. — Dans la soirée de dimanche, M. et Mme Lemaire, demeurant 9, rue de la Conférence, étaient allés faire une petite promenade. Pendant leur absence, des malfaiteurs se sont introduits chez eux en grimpant sur la plateforme d'une cuisine donnant sur la cour Deboosère. Ils fouillèrent une chambre au premier étage.

Dérangés sans doute au cours de leur incursion, ils n'eurent point le temps de descendre au rez-de-chaussée et se retirèrent sans rien emporter.

Une enquête est ouverte par M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement.

RASOIRS, Coutellerie. Devos, 19, Gde-Rue. 758-1

UNE FEMME EST DEVALISEE, RUE DE BEAUREWAERT. — Dimanche, vers 21 h., Mme Angèle Leroy, piqûrière, rue de Saint-Amand, 46, passait rue de Beaurewaert, à proximité de l'école, lorsqu'elle fut assaillie par un individu, qui la renversa, lui prit son sac à main et s'enfuit ensuite.

Une plainte a été déposée à M. le commissaire de police de permanence, qui a ouvert une enquête.

Pommade Cadum guérit les Boutons

La Pommade Cadum dessèche les boutons et les fait disparaître, laissant la peau saine et lisse. Les souffrances provenant des maladies de la peau peuvent être évitées en employant à temps ce merveilleux remède. Il arrête instantanément les démangeaisons, calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau. La Pommade Cadum est souveraine contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, peau écailleuse, éruptions, furoncles, ulcères, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, coupures, plaies, brûlures, piqûres d'insectes, etc. Prix : 3 francs.

CROIX

LES FUNERAILLES DE M. PAUL POPELIER, victime de l'accident de side-car que nous avons relaté, ont eu lieu lundi à 9 h., au milieu d'une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait les patrons et le personnel de la maison Deschemackers.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue de l'Ermitage, 202, par M. l'abbé Declerck, curé de la paroisse St-Pierre, accompagné de MM. les abbés Heyte et Schreeffers, vicaires. Quatre plaques de marbre offertes par les patrons, le personnel et la famille du défunt, précédaient le cercueil. Après le service funèbre le corps a été transporté au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

LA CAISSE D'EPARGNE sera fermée les dimanches 24 et 31 décembre.

WASQUEHAL

SURSIS ET RENOUVELLEMENT DE SURSIS D'INCORPORATION. — Les jeunes gens de la classe 1923 qui n'ont pas fourni leur demande de sursis à la Mairie sont priés de le faire le plus tôt possible et en tous cas avant le 24 décembre, dernier délai. Il en est de même des jeunes gens des classes précédentes qui solliciteraient un renouvellement de sursis. S'adresser au deuxième guichet.

DECLARATIONS DES CHEVAUX. — Les propriétaires de chevaux sont priés de faire leur déclaration de chevaux en vue du recensement en 1923. Ils recevront les imprimés à domicile dans le courant de la semaine. Toutefois les propriétaires qui n'auraient pas reçu le dit imprimé sont tenus de se présenter à la Mairie avant le 23 décembre, dernier délai. S'adresser au 2e guichet.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS. — Il est rappelé que le dernier délai pour le dépôt à la Mairie des déclarations de pigeons-voyageurs expire demain 20 décembre. Les détenteurs qui ne feraient pas leur déclaration seront poursuivis conformément à la loi. S'adresser au deuxième guichet.

WATTRELOS

AU CERCLE HORTICOLE. — Dimanche, à 18 heures, les membres du Cercle Horticole étaient réunis au café Lecomte, pour le banquet annuel.

M. Jean Vanden Bosch présidait, entouré de MM. Pinte, conférencier; G. Imbrecht, vice-président, et tous les membres de la Commission.

La salle était décorée et la soirée fut rehaussée par des musiciens et chanteurs de talent. Le piano était tenu avec brio par Mlle Hespel.

Au champagne, M. Vanden Bosch, prenant la parole, annonça, aux applaudissements de tous, que, pour la première fois, le Cercle avait un président d'honneur, en la personne de M. Plançon, qui avait accepté cette fonction avec une bonne grâce qui double son mérite. Il déclara que 35 membres actifs nouveaux sont venus accroître la vitalité du Cercle horticole.

Il remercia les sociétaires, les membres de la Commission, et tout particulièrement M. G. Imbrecht, qu'il déclare être l'âme de la société; M. Pinte, le conférencier; les membres honoraires et bienfaiteurs, la presse, et, en particulier, le « Journal de Roubaix »; les musiciens et chanteurs, pour leur concours dévoué.

Elevant alors le sujet, M. Vanden Bosch fit ressortir combien le Cercle Horticole est différent des autres sociétés, car les jardins ouvriers seuls procurent à la fois les joies profondes que toujours les poètes ont chantées; cette utilité actuelle et future, en procurant des fruits et légumes en abondance; cette moralité idéale de la vie de famille.

Pour terminer, M. Vanden Bosch lève son verre aux sociétaires, à leur famille et à la prospérité du Cercle horticole.

Un vivat est chanté et des fleurs sont offertes au président. Recommandant ensuite une quête qui va être faite pour le monument des soldats tombés au front, M. Vanden Bosch déclara que le poilu ne s'était pas battu seulement pour la gloire, mais surtout pour que nos fils ne dussent pas un jour subir le même malheur; que ceux qui sont tombés sont tombés pour nous et pour nos enfants; que nous sommes leurs débiteurs et qu'en toute justice, nous devons nous montrer généreux pour l'érection du monument.

Après la quête, et quelques mots de M. Pinte et de M. G. Imbrecht, la soirée s'est continuée dans les chants et la plus franche gaîté.

RETOUR DES CORPS DE SOLDATS ET D'UNE VICTIME CIVILE. — Le 21 décembre prochain arriveront, en gare de Wattrelos, les corps de MM. Joseph Delnatte, caporal au 1er R.I.T., exhumé de Limoges; Jean-Baptiste Destombes, soldat au 37e R. I., exhumé d'Yssingeaux, et de Mme veuve Samain, née Philomène Buttin, réfugiée, exhumée de Sainte-Colombe-les-Vienne.

Le 22 décembre, seront de retour à Wattrelos les corps de MM. Henri Heuschaert, du 22e R.I., exhumé à Blois, et Hector Desrumaux, soldat au 1er R.I.T., exhumé à Limoges.

MENAGERES ET BLANCHISSEUSES, pour améliorer votre sort, il faut employer le merveilleux produit le Blanchit France, pour détacher et blanchir votre linge d'une façon parfaite. Par ce fait, vous réaliserez une économie de temps et d'argent et vous supprimerez l'emploi de la brosse et de la machine à lessiver. — N.-B. : Le paquet, dose pour 2 seaux d'eau : 0.75. Produit Cadol. 99991

UNE VISITE DES CAMBRIOLEURS. — Pendant l'absence de M. et Mme Hespel-Castelain, demeurant rue Négrier, 2, dimanche après-midi, de hardis cambrioleurs ont pénétré dans l'habitation et les meubles furent fouillés.

Une somme de 300 francs fut enlevée. Le chien de la maison n'a pas aboyé, car les malfaiteurs l'amadouèrent en lui jetant du sucre.

La police a ouvert une enquête.

ARRESTATION D'UN « MONTEUR » DE CHIENS. — La douane a arrêté, aux Ballons, Emile Delfosse, 26 ans, mécanicien, demeurant à Lille, qui tentait de franchir la frontière avec deux forts chiens destinés à la fraude. Les deux animaux, lâchés à temps, ont pris la fuite.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Leclercq-Dupire, Mlle Marie Olivier, 15 ans, s'est blessée à la main gauche. 14 jours de repos.

SABLÉ DES FLANDRES
BISCUITS GESLOT & VOREUX 85444

LANNOY

A PROPOS DE LA TAXE DU PAIN. — Nous avons relaté, dans notre numéro du 13 décembre, que nous avions reçu une lettre signée Charles Hessel, boulanger à Forest, au sujet de la taxe du pain dans les communes du canton de Lannoy.

Ce boulanger nous écrit que jamais il n'a envoyé de lettre de cette nature, et qu'il est victime d'une mystification.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — L'assemblée générale des membres de la Section de Lannoy, Lys et Toufflers, aura lieu dimanche 31 décembre, au siège, café de l'Hôtel-de-Ville. Il sera procédé au renouvellement du bureau. Comme d'habitude, il y aura une grande tombola, comprenant des lots très intéressants. Le programme de la réunion sera adressé à chaque membre quelques jours avant l'assemblée, afin qu'il n'y ait aucune absence.

RETOUR DES CORPS D'UN SOLDAT ET D'UNE VICTIME CIVILE. — Le 20 décembre arriveront en gare de Lannoy, le corps du soldat Louis Plouvier, du 9e bataillon de chasseurs à pied, exhumé de Rochechouart (Haute-Vienne), et dont les parents habitent rue de Roubaix, 11; et celui de J.-B. Béghin, 12 ans, victime civile, exhumé à Limoges. La date des funérailles sera fixée ultérieurement.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Deffrennes-Duplouy, fabricants, M. Raphaël Delrue, 17 ans, mécanicien, à Lys, a reçu un éclat de paille de fer dans l'œil droit. 8 jours de repos.

FLERS

RETOUR DE NOS MORTS. — On annonce le retour prochain dans la commune du corps de M. Georges Gournez, mort pour la France, dont la famille habite rue de Lille, 30. Ce brave, qui appartenait à la classe 1905, faisait partie de la 1re section d'infirmiers. Il mourut à Estressin (Vienne), le 13 avril 1917. On prévoit l'arrivée de sa glorieuse dépouille pour le mercredi 20 décembre.

DECLARATION DES PIGEONS VOYAGEURS. — Les amateurs ou sociétés colombophiles détenant des pigeons voyageurs sur le territoire de la commune devront en faire la déclaration, au secrétariat de la Mairie, avant le 1er janvier.

FLERS-BREUCQ

FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS. — Dimanche 24 décembre, à 16 h., aura lieu chez M. Mouquet, rue de Babylone, l'assemblée trimestrielle des Anciens Combattants du Breucq. La séance sera clôturée par une tombola tirée au sort entre tous les membres présents.

UNE PIECE DE TOILE SUR LA CHAUSSEE. — En se rendant à son travail, vendredi matin, vers 5 h. 30, M. Albert Allard, mécanicien, demeurant 1, rue Molière, à Flers-Breucq, a trouvé une pièce de toile, pesant environ 35 kilogs. On se demande si c'est le produit d'un vol.

LYS

UNE MORT SUBITE. — Dans la soirée de dimanche, vers 17 heures, M. Victor Mestdagh, âgé de 58 ans, qui habite rue Pasteur, s'était rendu à l'estaminet de la Motte-au-Bois, rue du Bois. Il était occupé à fumer sa pipe en prenant une consommation, lorsqu'il fut pris d'un malaise et s'affaissa tout à coup.

On s'empressa autour de M. Mestdagh, mais il ne donnait plus signe de vie, et le docteur Wiot, appelé aussitôt, ne put que constater le décès, qu'il attribue à une embolie. On juge de la douleur de Mme Mestdagh, lorsqu'elle apprit la triste nouvelle et qu'elle vit le corps inerte de son mari, qui l'avait quittée quelques instant plus tôt en pleine santé.

VACCINATION ET REVACCINATION. — Mercredi 20 décembre, aura lieu la vaccination des enfants de 1 an, et la revaccination des grandes personnes, à la Mairie, et la revaccination des enfants dans leur onzième année, dans les écoles.

TOUFFLERS

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative se réunira mardi 19 décembre, à 19 h.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira jeudi 21 décembre, à 19 h., pour traiter diverses questions.

LA VACCINATION aura lieu mercredi 20 décembre, à 11 h., à la Mairie.

UNE ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO est ouverte jusqu'au 31 décembre, sur le projet d'installation de dépôt de chiffons et os secs, 63, rue de Lys. Le dossier est déposé au Secrétariat de la Mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Le maire recevra les réclamations jusqu'à la date ci-dessus.

WILLEMS

RECONSTITUTION DU CHEPTEL. — L'Allemagne devant livrer un certain nombre de bovins en 1923, les cultivateurs sont invités à faire leur demande à la Mairie avant le 18 décembre, à midi.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — La 2e séance mensuelle aura lieu à la Mairie, sous la présidence de M. le docteur Lamotte, le mercredi 20 décembre, à 15 h.

PERCEPTION. — Jeudi, 21 décembre, le Percepteur paiera, de 9 h. à 9 h. 30, les accidents du travail et les rentes viagères.

CHEVAUX, VOITURES ET AUTOMOBILES. — Les propriétaires de chevaux et voitures hippomobiles et automobiles, camions, motocyclettes, sont invités à faire leur déclaration à la Mairie avant le 31 décembre 1922.

ASCQ

BRULE AUX MAINS. — M. Edmond Courcelle, 28 ans, chauffeur chez M. Bernaert, était occupé à nettoyer un générateur, quand, par suite de la rupture d'un tisonnier, il tomba sur des scories brûlantes et fut atteint de nombreuses brûlures à la main droite. M. le docteur Delezenne a donné des soins au blessé et lui a prescrit un repos de 15 jours.

RECENSEMENT DES VEHICULES ET DES ANIMAUX DE TRAIT. — Les propriétaires de chevaux, mules, mulets, voitures, automobile et motocyclettes devront en faire la déclaration à la Mairie avant le 1er janvier prochain.

CHERENG

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Au tissage Duquennoy-Lepers, M. Louis Hespel, 16 ans, tisserand, a reçu un rouleau sur le pied gauche au cours de son travail, se faisant des contusions qui nécessiteront un repos de 13 jours, sauf complications.

BAISIEUX

DIVAGATION DES CHIENS. — M. Georges Tambour, ouvrier agricole, s'est vu dresser procès-verbal, pour avoir laissé courir son chien sans collier.

IL FAUT ETRE EN REGLE. — Pour avoir circulé en vélo, sans appareil sonore et sans plaque, M. Henri Leroy, frappeur à Hellemmes, a été gratifié d'un procès-verbal.

FOREST

CYCLISTE EN DEFAUT. — M. Marcel Desprets a été gratifié d'un procès-verbal pour avoir roulé en vélo sur un trottoir interdit.

CYSOING

REVISION DES LISTES ELECTORALES.— Par décision préfectorale du 6 décembre, M. Jules Desmons est nommé délégué pour la révision des listes électorales de 1923, pour la première section, et M. Alphonse Oudart, nommé au même titre pour la deuxième section.

BOUVINES

DECLARATION DES PIGEONS VOYAGEURS. — Les détenteurs de pigeons voyageurs sont avisés qu'ils doivent en faire la déclaration à la Mairie, munis de l'autorisation préfectorale, avant le 1er janvier.

IAXA POUR POLIR L'ALUMINIUM
Chez tous les Droguistes. 80612

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 19 DECEMBRE :

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains Municipaux: de 9 h. 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public, de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque Communale: de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

La reconstruction d'une école rue des Orphelins

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre, a décidé la reconstruction entière de l'école des filles de la rue des Orphelins.

La vétusté des bâtiments a provoqué l'évacuation de trois classes provisoires, qui ont été installées dans l'école maternelle contiguë.

Cet immeuble a été construit vers 1800 à usage de filature; depuis lors il a servi, au rez-de-chaussée, pour le mesurage public des étoffes et, à l'étage, pour les écoles académiques de peinture, d'architecture et de musique. Les sapeurs-pompiers et la Musique municipale y ont eu également leur siège. C'est en 1882 qu'y furent installés l'école primaire et le cours complémentaire qui devint, par la suite, l'école primaire supérieure de filles. Celle-ci a été transférée rue des Ursulines en 1912 et fait maintenant corps, sous une direction unique, avec l'école pratique de jeunes filles, sous le nom d'Institut Sévigné. L'école maternelle date de 1896.

L'autorité académique, a d'ailleurs fait part, à l'Administration municipale, des remarques suivantes:

« Comme l'emplacement est peu étendu et qu'on ne peut faire choix d'un autre terrain, il y a lieu, pour l'agrandir autant que possible, d'envisager la suppression de l'école maternelle; les emplacements des deux écoles étant réunis, on pourrait y construire une école primaire élémentaire à huit classes dont deux seraient des classes maternelles qui recevraient les enfants de 2 à 6 ans. De cette manière, les intérêts des familles et des enfants seraient sauvegardés et on pourrait construire une école moderne, pourvue de tout le confort désirable. Pour mieux ménager l'espace on pourrait édifier les salles partie au rez-de-chaussée, partie à l'étage.

» La maison d'habitation de la directrice devrait être construite en bordure de la rue et les salles de classe sur la partie reculée de l'emplacement de manière à soustraire les élèves et les maîtresses aux bruits si désagréables de la rue. »

Ces remarques ont été approuvées par les Commissions municipales des travaux et de l'instruction publique.

Le Conseil municipal ayant voté un crédit de 550.000 fr., somme dans laquelle l'Etat prendra une part, bientôt disparaîtra cet immeuble plus que centenaire, pour faire place à une école conçue d'après des données modernes.

Une attribution annuelle de prix de vertu

LE LEGS PAUL LEHEMBRE

La pratique de la vertu, n'étant pas toujours l'occasion de récompenses connues et publiées, on ne peut qu'accueillir favorablement l'initiative de ceux qui la provoquent.

C'est ainsi que le Conseil municipal, au cours de sa récente séance, a accepté le legs fait en octobre 1919 par M. Paul Lehembre, décédé depuis, d'une somme de cent mille francs, nette de tous frais et droits.

Ce legs dont, suivant la volonté du testateur, l'usufruit appartiendra à Mme Lehembre, sa vie durant, a été fait, à charge par la ville de distribuer chaque année les intérêts de cette somme évalués par le donateur (4.000 fr.) aux jeunes filles que leurs mérites, la bonne conduite, le dévouement et les soins apportés à leurs parents ou à leurs jeunes frères et sœurs, auront désignées aux suffrages d'une Commission composée du maire, des adjoints, et de deux prêtres: MM. les Doyens de la paroisse de St-Christophe et de la paroisse du Sacré-Cœur.

Cette somme de 4.000 fr. sera répartie en deux prix de mille francs et quatre de cinq cents francs, ou en fractions autres, si la Commission le juge à propos.

L'intention du légataire: la récompense des qualités morales et du dévouement familial sera, de ce fait, exécutée.

Groupe des Mutilés de Tourcoing et ses Cantons

Pour la Caisse de secours des Mutilés

La Commission du Groupe des Mutilés de Tourcoing et ses cantons, a reçu par l'intermédiaire de M. Liévin Leconte, la somme de 31 fr. 55, montant d'une quête faite au banquet des Anciens élèves des écoles de Mouvaux.

Elle a reçu également la somme de 44 fr.65, produit d'une collecte faite au banquet de Sainte-Cécile, de la Clique scolaire.

La Commission adresse ses plus sincères remerciements à M. Liévin Leconte, ainsi qu'à M. le Président de la Clique scolaire, et à tous ses membres; elle leur en exprime ses sentiments de profonde reconnaissance.

Un incendie dans une habitation rue de Fleurus

20.000 FRANCS DE DEGATS

Un incendie assez important s'est déclaré lundi à midi 40, dans la maison portant le n° 148 de la rue de Fleurus, dans le quartier de la Croix-Rouge.

Cette habitation ouvrière est habitée par M. Henri Semeire, exerçant la profession de fondeur, et sa famille. Le feu a pris naissance, alors que personne ne se trouvait dans la maison, dans le plancher du premier étage. L'alarme fut donnée par les voisins aux sapeurs-pompiers, qui se rendirent sur les lieux et, sous le commandement du capitaine Debruyne, mirent trois lances sous pression.

Les sapeurs-pompiers s'appliquèrent également à préserver les maisons voisines. Une heure après, ils étaient maîtres du feu.

Les dégâts sont évalués à 20.000 fr. L'intérieur et la toiture de l'habitation ont été détruits, ainsi que la toiture de l'estaminet voisin « A l'Allumette », tenu par M. Blanquart.

Mme Demeire avait placé une somme de 340 fr. en billets sous le traversin d'un lit. Ces billets ont été consumés.

Le feu est attribué à un vice de construction de la cheminée. La toiture des maisons, seule, était assurée.

Le service d'ordre était sous les ordres de M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement. Sur les lieux, on remarquait MM. Brassart, adjoint au maire; Lenfant, commissaire central; Nys et Deltombe, conseillers municipaux.